

# VILLE D'ÉPERNON



## CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022 à 20h30  
SALLE DES TOURELLES**



**PROCÈS-VERBAL**

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

### DATE DE LA CONVOCATION

06/09/2022

### NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice

29

Présents :

19

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la Ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

#### Étaient présents :

François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Christine HABEGGER, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Simone BEULE, Éric ROYNEL, Sylvie ROUZET, Cécile COMBEAU, Marc BAUDELLOT, , Thomas AMELOT, Isabelle MARCHAND, Dalila DOROL, Roland HAMARD, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD.

#### Excusés :

- Guy DAVID, Pouvoir à Dominique BONNET
- Jean JOSEPH, Pouvoir à Jacques GAY
- Philippe POISSONNIER, Pouvoir à Simone BEULÉ
- Stéphanie RICHARD, Pouvoir à Patricia EVENO
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Christine HABEGGER
- Emmanuel SAUTEUR, Pouvoir à Éric ROYNEL
- Bruno ESTAMPE, Pouvoir à Roland HAMARD
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir à Fabrice PICHARD

#### Absentes :

- Marie-France DURAND
- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

### ORDRE DU JOUR

#### I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2022

#### II - DÉCISIONS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL

- 2.1 – Marché à procédure adaptée : Aménagement de cheminements doux le long de la RD906 / Commune de Hanches / Commune d'Épernon
- 2.2 – Arrêtés pris depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022

#### III - RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 – Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de service avec la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France pour l'organisation de la pause méridienne au sein des écoles de la Commune

#### IV - AFFAIRES GÉNÉRALES

- 4.1 - Convention avec le Département pour le transfert de maîtrise d'ouvrage et d'entretien relative aux travaux de requalification sur la RD 906bis, rue Bourgeoise et rue du Général Leclerc

#### V - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

## I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## II – DÉCISIONS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL

### 2.1 – Marché à procédure adaptée : Aménagement de cheminement doux le long de la RD906/Commune de Hanches/Commune d'Épernon – Rapporteur F. BELHOMME

Considérant la délibération du Conseil Municipal n° 2021/07 du 11/10/21 autorisant la signature d'un groupement de commandes avec la Commune de Hanches pour la réalisation de cheminements doux le long de la RD906 ;

Il est conclu le marché à procédure adaptée pour l'aménagement de cheminements doux le long de la RD906/Commune de Hanches/Commune d'Épernon avec l'entreprise COLAS – 11, rue du 19 mars 1932 – 28630 LE COUDRAY décomposé comme suit :

- Tranche 1 : Commune de Hanches : 148 101.60 € HT, soit 177 721.92 € TTC
- Tranche 2 : Commune d'Épernon : 150 598.95 € HT, soit 180 718.74 € TTC

Le marché est conclu pour une durée de 8 semaines (4 semaines/tranche) + 1 semaine de préparation à compter du 12 septembre 2022.

### 2.2 – Arrêtés pris depuis le 1<sup>ER</sup> juillet 2022

#### 2.2.1 – Arrêtés permanents :

JUILLET	01/07/2022	29	URBA	Alignement individuel pharmacie Franc
AOUT	19/08/2022	30	A. Galan	Modification régie de recettes n°10-Locations de salles

## 2.2.2 – Arrêtés provisoires :

JUILLET	01/07/2022	131	CTM	Stationnement autorisé pour le véhicule de déménagement sur 2 places face au 5 rue du Général Leclerc le 12/07/2022
	05/07/2022	132	CTM	Déviation piétons sur le trottoir opposé pour pose d'échafaudage 29 rue de la Madeleine pour 2 mois à compter du 6/07/2022
	06/07/2022	133	CTM	Place du Ramponneau fermée pour aménagement pour 70 jours à compter du 11/07/2022
	07/07/2022	134	CTM	Stationnement sur 4 places au plus proche du 7 place du Change pour 15 jours à compter du 8/07/2022
	07/07/2022	135	CTM	Stationnement autorisé sur trottoir au 38 rue du Prieuré Saint Thomas le 28/07/2022
	07/07/2022	136	CTM	Sorties fréquentes de camion de chantier 6 rue de Savonnière pour 20 jours à compter du 11/07/2022
	12/07/2022	137	CTM	Circulation restreinte, stationnement interdit 8 rue Drouet pour 5 jours à compter du 18/07/2022
	13/07/2022	138	CTM	Chaussée rétrécie, stationnement interdit, vitesse limitée à 30km/h rues des 4 Filles et de Bouleaux pour 12 jours à compter du 25/07/22
	13/07/2022	139	PM	Création d'une place handicapée au 04, rue du général Leclerc à compter du vendredi 15/07/2022 jusqu'à la fin des travaux d'aménagement du parking du Ramponneau,
	15/07/2022	140	PM	Création de deux places "arrêt-minute" au 04 rue du general Leclerc à Epernon
	19/07/2022	141	CTM	Parking maternelle Billardièr neutralisé pour 5 jours à compter du 28/07/2022
	21/07/2022	142	CTM	Stationnement interdit sur 2 places de stationnement au droit du 4 rue Paul Painlevé le 25/07/2022
	25/07/2022	143	CTM	Circulation et stationnement interdit impasse du monument pour 3 jours à compter du 27/07/2022
	27/07/2022	144	CTM	Rue barrée en phase active des travaux de 9h00 à 18h00 au 39 rue Péju avec une déviation pour 4 jours à compter du 16/08/2022
	27/07/2022	145	CTM	Stationnement interdit sur 3 places au droit du 10 rue Paul Painlevé pour déménagement pour 3 jours à compter du 13/08/2022
	27/07/2022	146	CTM	Mise en place d'un échafaudage sur le trottoir - autorisation de remonter la rue en sens interdit pour 5 jours à compter du 29/08/2022
	28/07/2022	147	CTM	Autorisation de stationner sur côté de la chaussée le 13/08/2022
	29/07/2022	148	CTM	Mise en place d'un échafaudage sur le trottoir - déviation des piétons sur le trottoir opposé - autorisation de stationner dans la rue au niveau du 8 rue Drouet pour 2 mois à compter du 5/09/2022
	AOÛT	02/08/2022	149	CTM
03/08/2022		150	EC	Délégation d'officier d'état civil B. Estampe  Célébration de mariage
04/08/2022		151	CTM	Neutralisation de 4 places de stationnement au niveau de la résidence 15 rue de l'Avenir pour 15 jours à compter du 29/08/22
08/08/2022		152	PM	Stationnement interdit pour l'installation d'un chalet en bois au 2 rue Drouet du 01/08 au 31/12/2022
10/08/2022		153	PM	circulation et stationnement le dimanche 04/09/2022 55ème anniversaire du jumelage franco/allemand (défilé centre-ville)
10/08/2022		154	PM	circulation le dimanche 04/09/2022 rando cyclo Houdrevilles
10/08/2022		155	PM	Fête foraine de la Saint-Fiacre 17 et 18 septembre 2022 place et parking du Forum
10/08/2022		156	PM	Marché déplacé le samedi 17 septembre 2022 avenue de la Prairie,
10/08/2022		157	PM	Installation du podium du vendredi 16 au lundi 19 septembre 2022 place A. Briand
10/08/2022		158	PM	Installation du camion de pizza le vendredi 16 septembre 2022 parking du forum
10/08/2022		159	PM	Vide grenier dans différentes voies de la communes le dimanche 18 septembre 2022
10/08/2022		160	PM	Animation découverte du basket 3x3 du vendredi 16 au dimanche 18 septembre parking des Prairiales
10/08/2022		161	DGS	Stationnement et circulation 12 rue du Grand Pont du 15 au 20 août 2022
11/08/2022		162	PM	Cirque Camel place du Forum du lundi 05/09 au mercredi 07/09/2022,
12/08/2022		163	EC	Délégation d'officier d'état civil P. POISSONNIER (Célébration de mariage)
17/08/2022		163 bis	CTM	Chaussée rétrécie, stationnement interdit, vitesse limitée à 30km/h rues des 4 Filles pour 10 jours à compter du 22/08/22
22/08/2022		164	CTM	Chaussée rétrécie, stationnement interdit, vitesse limitée à 30km/h rues Bourgeoise, Général Leclerc, Prieuré St Thomas, Alfred Manceau, Vinerville pour 1 mois à compter du 29/08/2022
22/08/2022		165	CTM	Trottoir neutralisé pour livraison de palettes de pavés au droit du 5 rue René Legall, piétons détournés sur trottoir opposé pour 2 à 3 jours à compter du 1/09/2022
22/08/2022		166	CTM	Neutralisation de 3 places de stationnement au droit du 17 rue de Savonnière pour déménagement le 19/09/2022
24/08/2022		167	CTM	Chaussée rétrécie, stationnement interdit 15 bis rue Alfred Manceau pour 5 jours à compter du 29/08/22
24/08/2022	168	CTM	Neutralisation de 2 places de stationnement au droit du 10 bis - 12 rue Paul Painlevé	
29/08/2022	169	CTM	Chaussée rétrécie, feux tricolores, vitesse limitée à 30km/h route de Nogent le Roi pour 20 jours à compter du 5/09/2022	
30/08/2022	170	CTM	Chaussée rétrécie, stationnement interdit, vitesse limitée à 30km/h rues des 4 Filles pour 10 jours à compter du 31/08/22	
31/08/2022	171	CTM	Chaussée rétrécie, stationnement interdit, vitesse limitée à 30km/h route de Gallardon pour 5 jours à compter du 26/09/2022	
SEPT	01/09/2022	172	CTM	Chaussée rétrécie, feux tricolores, vitesse limitée à 30km/h route de Nogent le Roi pour 10 jours à compter du 14/09/2022
EMBRE	01/09/2022	173	CTM	Chaussée rétrécie, stationnement interdit 12 rue du Grand Pont pour 6 jours à compter du 1/09/2022

## III – RESSOURCES HUMAINES

### 3.1 – Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de service avec la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France pour l'organisation de la pause méridienne au sein des écoles de la Commune – Rapporteur A. THERON-CAPLAIN

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la fonction publique,

Vu la délibération n° 2019/04 du Conseil Municipal du 30 septembre 2019 relative à la convention de mise à disposition de service pour l'organisation de la pause méridienne au sein des écoles d'Épernon,

Vu la convention de mise à disposition entre la commune d'Épernon et la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France en date du 19 juillet 2019,

Considérant que la convention prend fin au 31 août 2022 ;

Considérant qu'il convient de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2022 le temps de revoir les modalités de mise à disposition et d'établir une nouvelle convention au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Madame Armelle THERON-CAPLAIN, adjointe, expose :

La convention qui nous lie à la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France pour la mise à disposition de leur service enfance-jeunesse pour l'organisation de la pause méridienne des écoles d'Épernon est arrivée à son terme au 31 août 2022.

Pour maintenir le service et en assurer la continuité le temps de revoir les modalités de ladite mise à disposition, il est proposé un avenant à la convention de 2019 afin de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2022.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, est invité à :

- DÉCIDER de prolonger la validité de la convention de mise à disposition du service enfance-jeunesse relative à l'organisation de la pause méridienne au sein des écoles de la ville d'Épernon, dans les mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2022,
- AUTORISER le Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

#### **P.J. : Avenant n° 2 à la convention**

L'avenant à la convention de mise à disposition est approuvé à l'unanimité.

### **IV – AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### **4.1 – Convention avec le Département pour le transfert de maîtrise d'ouvrage et d'entretien relative aux travaux de requalification sur la RD 906bis, rue Bourgeoise et rue du Général Leclerc – Rapporteur D. DURAND**

Vu l'article L2422-42 du Code de la commande publique qui prévoit que lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre-deux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

Vu la délibération n° 4/03 du Conseil Municipal du 14 octobre 2003 relative à la conclusion d'une convention générale de maîtrise d'ouvrage avec le Département pour la voirie départementale en traversée de l'agglomération,

Considérant les travaux de requalification débutant prochainement rue Bourgeoise et rue du Général Leclerc ;

Considérant qu'il est nécessaire de clarifier les rôles et responsabilités du Département et de la Commune lorsque sont entrepris des travaux sur les routes départementales et agglomérations ;

Monsieur Denis Durand, adjoint, expose :

La convention a pour objet de préciser les modalités d'intervention, de financement et de responsabilité du Département et de la Commune d'Épernon à l'occasion de l'aménagement de la RD n° 906 bis en traversée d'Épernon, du PR 0+000 à 0+440, rue Bourgeoise et rue du Général Leclerc.

Le Conseil départemental et la Commune d'Épernon s'accordent pour confier la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération à la Commune.

La convention est conclue à compter de la date de signature la plus tardive des parties, jusqu'à la fin des travaux et après réception de ceux-ci. Elle expirera dès lors que l'ensemble des clauses la constituant aura été exécuté.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est invité à :

- APPROUVER le projet de convention annexé à la présente délibération,
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention et à prendre tout acte et signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **P.J. : Projet de convention C3-RD906 bis**

Madame CHARRIER (Aimer Épernon) est dérangée par le choix des matériaux. Le centre-ville d'Épernon est triste, c'est la raison pour laquelle il est peu fréquenté. Le parking du Ramponneau en est la preuve avec un empilement de nouveaux matériaux. La ville ne possède pas d'architecte du patrimoine qui analyse le problème esthétique de la Ville dans son ensemble. Le centre-ville doit être réaménagé, mais elle ne peut pas valider ce projet, car la propreté ne suffit pas à faire la beauté d'une ville.

Monsieur le Maire répond que la ville est tributaire des Bâtiments de France.

Madame CHARRIER (Aimer Épernon) indique qu'il est nécessaire que la ville soit porteuse de projets remarquables en amont.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit également d'une question de coût.

Madame CHARRIER (Aimer Épernon) répète que les choix faits à Épernon ne sont pas les bons.

La convention avec le Département est approuvée à la majorité.

Abstentions : Hélène CHARRIER (Aimer Épernon)

## V – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame BONVIN explique que la rentrée s'est déroulée sans problème. Une nouvelle directrice est arrivée à l'école Billardière maternelle. Il s'agit de Madame SANCHEZ. Certains parents oublient d'inscrire leurs enfants à la cantine, des rappels sont faits. Un nouveau principal est arrivé au collège. Il s'agit de Sébastien LEBOUC.

Monsieur ROYNEL indique que la Saint Fiacre débutera le vendredi 16 septembre avec un concert de la Compagnie des Balcons à 20h30. Le samedi 17 septembre, des compétitions de basket sont prévues sur le parking des Prairiales. Le groupe musical Abys se produira place Aristide Briand à 20h. Le dimanche 18 septembre aura lieu le traditionnel vide-greniers avec des animations sur le podium du Département (concert de l'OHE, danses de l'ACE, remise de prix des jardins et balcons fleuris). La fête foraine aura lieu sur le Forum et des animations pour les enfants seront proposées. Le CIRFA sera présent le samedi après-midi pour des informations sur les métiers de l'Armée.

L'inauguration du centre de secours d'Epernon Hanches aura lieu vendredi 15 septembre à 18h.

Question écrite de Monsieur Bruno ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) :

« La question climatique si souvent évoquée et pourtant si peu prise en compte dans nos fonctionnements quotidiens, a pris depuis cette année une résonance plus particulière au travers de plusieurs épisodes climatiques, canicules, manque d'eau, orages violents...

Par ailleurs, la guerre en Ukraine a engendré une crise énergétique qui a nécessité que l'État intervienne, afin d'éviter à nos concitoyens de voir leurs factures exploser.

Notre collectivité, comme les autres, va devoir faire face à l'explosion de ces factures énergétiques, nous imposant de modifier nos pratiques, nos fonctionnements.

Lors du précédent mandat, ainsi qu'au début de celui-ci, nous vous avons interrogé sur les économies pouvant être engagées.

Pour rappel, nous avons proposé la baisse de l'intensité de l'éclairage public, sa coupure entre le dernier train et le premier sur certains quartiers, la mise en place de radars ou capteurs déclenchant l'allumage lors du passage de piétons.

Nous avons aussi évoqué la question des lumières restant allumées la nuit ou le week-end dans les bâtiments publics. Vous nous aviez indiqué en réponse, d'une part que le contrat en cours permettait de faire des économies de dépenses, et d'autre part que notre équipement actuel ne permettait pas de réduire ou éteindre les lumières sur la commune.

Aujourd'hui, il convient au vu de cette crise de faire évoluer notre gestion des énergies sur le plan national ainsi que sur notre commune, afin de réaliser des économies d'énergie et d'éviter l'explosion de nos lignes budgétaires correspondantes.

Dans ce contexte :

Pouvez-vous indiquer à notre assemblée les axes de réflexion que vous avez peut-être déjà engagés ?

Pouvez-vous nous indiquer pour rappel les contrats en cours aussi bien électriques que gaz et fuel ; l'état de la flotte des véhicules (nombre et état) ?

Pouvez-vous nous rappeler les montants, le coût de fonctionnement de ces fluides dans les 3 derniers comptes administratifs et budgétés dans le dernier BP et le montant prévisionnel pour 2022 suite aux diverses augmentations des fluides ?

Il nous semble que cette question doit être prioritaire. Nous proposons qu'une commission spécifique (représentative des groupes d'élus au conseil) soit mise en place avec pour objectif de pouvoir vous proposer différentes pistes d'évolutions tout en y associant aussi nos concitoyens, car ce sont des acteurs majeurs dans cette prise de conscience et parce que notre budget est financé en majorité par leurs impôts.

Nous vous remercions des réponses et informations qui nous seront apportées lors du conseil d'aujourd'hui. »

Monsieur le Maire explique que cette question a été abordée au dernier bureau des Adjoints. La commission Travaux et Développement Durable va se réunir rapidement. Depuis 2013, beaucoup d'enfouissements de lignes ont été effectués. La municipalité a l'intention de couper l'éclairage de ville de minuit à 4h.

Monsieur DELANNOY, Directeur Général des Services, ajoute qu'Épernon est engagée dans des contrats de performance énergétique depuis 2008 pour le chauffage et depuis 2009 pour l'éclairage public. La ville n'a plus de contrat énergie fioul, uniquement des contrats électricité et gaz. Le parc d'éclairage public a été rénové afin de juguler la hausse tarifaire annoncée des taxes. La facture a été stable durant environ 6 ans. Le second contrat a permis d'améliorer progressivement les performances énergétiques et de transformer les sources à incandescence en sources en LED.

Depuis le renouvellement du contrat en 2013, si rien n'avait été réalisé, la consommation s'élèverait à 757 400 kWh pour une facture de 129 000 €. À la suite des investissements de la ville avec des sources moins énergivores, la consommation s'élève à 540 000 kWh pour une facture de 98 000 € hors taxes. Cela représente une économie de 48 foyers moyens français, 13,3 tonnes de CO2 non rejetés et 95 400 kilomètres non parcourus en voiture. Épernon possède environ 1 600 points lumineux.

Le chauffage est en contrat de performance énergétique qui lie des investissements pilotés par le prestataire qui s'engage à maintenir une température minimale dans les bâtiments avec des abaissements de puissance la nuit. La tendance de l'engagement du prestataire et de la consommation réelle est fortement en baisse. La consommation baisse, mais les factures augmentent.

Pour 2022, 273 000 € TTC sont crédités en électricité, dont 100 000 € pour l'éclairage public ; 221 000 € TTC budgétés en gaz pour 235 000 € TTC projetés et 25 000 € TTC budgétés pour les carburants (en phase avec la consommation à ce jour).

Il est nécessaire de mener une réflexion sur la baisse des consommations.

Le parc de 21 véhicules de la Commune est vieillissant et sera remplacé progressivement par des véhicules électriques ou hybrides. Les petits engins à moteur seront remplacés par des engins électriques. Les tracteurs et tondeuses autoportées sont encore en énergie fossile et seront également remplacés par des énergies électriques. Des subventions sont accordées pour l'achat de véhicules électriques. L'énergie électrique en location n'est pas abordable actuellement.

Un suivi de la consommation des bâtiments sera mis en œuvre avec une attention particulière sur la tarification. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur le bâtiment du CTM ainsi qu'un système de récupération d'eau.

Madame CHARRIER (Aimer Épernon) constate que le collègue est éclairé constamment, le Département doit travailler la question également.

Monsieur HAMARD (Épernon, notre cité de caractère) suggère de renégocier les contrats de véhicules de location avant la fin.

Monsieur DELANNOY, Directeur Général des Services, explique que chaque renégociation de contrat s'accompagne de renégociations tarifaires et de pénalités ou d'indemnités si le véhicule est rendu avant la fin du contrat. En termes de pérennité de clientèle, la commune étant soumise à la règle de la commande publique, elle ne peut pas choisir de conserver le même prestataire.

Monsieur HAMARD (Épernon, notre cité de caractère) rappelle que le Président de la République a demandé que la température des bâtiments publics soit fixée à 19°.

Monsieur le Maire confirme qu'il est prévu de baisser la température du chauffage cet hiver et que, grâce à l'investissement réalisé dans les travaux d'isolation effectués cette année, notamment le changement des fenêtres, la consommation devrait être réduite sans que les agents n'aient froid.

La ville est soumise à la règle de commande publique, la renégociation des contrats n'est pas judicieuse.

Ordre du jour épuisé à 21h15

VU, la secrétaire de séance

VU, le Maire